

13 septembre : Journée internationale du testament

Une Belgique chaleureuse : 1 Belge sur 5 de plus de 55 ans est prêt à léguer une partie de son patrimoine à une œuvre caritative via son testament

Bruxelles, 13 septembre 2017 – ***De plus en plus de personnes souhaitent offrir un avenir meilleur à des enfants du monde entier et ce même après leur disparition. UNICEF Belgique est arrivé à cette constatation suite à l'enquête en ligne menée auprès de 1.000 personnes via le panel de recherches d'iVOX.***

Journée du testament

Le 13 septembre, les œuvres caritatives s'unissent dans différents pays du monde afin d'attirer notre attention sur un sujet peu abordé dans les rédactions : reprendre une bonne œuvre dans son testament. À l'occasion de cette Journée internationale du testament, les personnes sont sensibilisées à la possibilité de soutenir le travail d'une organisation sans but lucratif via un legs, c'est-à-dire un don prévu de son vivant par testament.

Les Belges ont du cœur

À l'occasion de la Journée internationale du testament, UNICEF Belgique présente les résultats d'une enquête en ligne destinée au public belge.

Grâce à un panel de recherches, iVOX a interrogé 1.000 Belges entre 35 et 55 ans et de plus de 55 ans.

Les résultats de cette enquête sont encourageants. Il en ressort que 1 Belge sur 5, de plus de 55 ans, est disposé à léguer une partie de son patrimoine, dans son testament, à une œuvre caritative telle qu'UNICEF Belgique.

Les plus de 55 ans qui reprennent une bonne œuvre dans leur testament lèguent en moyenne près de la moitié de leur patrimoine.

Dans notre pays, les legs en faveur d'organisations caritatives connaissent un succès croissant. Lorsque ces organisations sont des fondations d'utilité publique, les droits de succession sont réduits. Cela joue certainement un rôle. En Flandre, le montant s'élève à 8,5%, 7% en Wallonie, et 6,6% pour Bruxelles. Les personnes sont alors assurées de voir la plus grande partie de leur patrimoine financer des programmes de l'UNICEF et aider des enfants du monde entier.

Pourtant, les droits de succession ne sont pas décisifs, le plus important étant la cause à laquelle on lègue. 9 répondants sur 10 expliquent qu'il est essentiel pour eux de pouvoir

décider où et à quoi servira leur héritage. Parmi le top 4, nous retrouvons : le bien-être des animaux, la recherche médicale, la lutte contre la pauvreté et l'aide aux enfants en difficulté.

L'histoire de chacun

Notre organisation a observé que des personnes provenant d'horizons très différents ont choisi l'UNICEF comme bénéficiaire de leur legs. « *Ce ne sont pas seulement les personnes aisées qui lèguent une partie de leur héritage à une œuvre caritative* », explique Michel Lorge, Directeur de la récolte de fonds à UNICEF Belgique. « *Nous souhaitons que les personnes sachent que chaque don est important et qu'il ne s'agit pas d'avoir une grande fortune pour faire la différence auprès des enfants.* »

Histoire à succès

Les legs en faveur d'UNICEF Belgique sont devenus une source importante de revenus pour l'organisation. 20% de nos revenus annuels proviennent des legs.

Avec ces dons, l'ONG belge soutient le travail de l'UNICEF dans le monde et atteint ainsi les enfants les plus vulnérables partout sur la planète. En 2016, grâce aux legs, UNICEF Belgique a permis à 800.000 enfants dans des situations d'urgence d'aller à l'école.

Pour la rédaction

Des photos et vidéos avec témoignages de l'enquête sont disponibles sur le lien suivant : <http://bit.ly/2gZtG2u>

Plus d'informations sur les legs en faveur d'une œuvre caritative sur : www.unicef.be/testament

Contact presse :

Philippe Henon – 02/233.37.72 – 0477/555.023 – phenon@unicef.be
www.unicef.be